

# ARDH (AIDE AU RETOUR A DOMICILE APRES HOSPITALISATION)

## AIDES FINANCIÈRES AU MAINTIEN À DOMICILE

### AIDE SOCIALE

- APA

### AIDES AU LOGEMENT

- **ARDH**

- ASIR

### DOSSIER BIEN VIEILLIR CHEZ SOI

- MAJORATION TIERCE PERSONNE

## Principe

Dans le cadre d'une sortie d'hospitalisation personne âgée, certaines aides financières peuvent être allouées aux aînés, à commencer par l'ARDH (Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation).

Cette subvention permet de prendre en charge, pour une durée de maximum 3 mois, jusqu'à 73% des frais inhérents au retour à domicile. Lorsque la perte d'autonomie est importante, il est aussi possible de faire une demande d'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), versée par le Conseil départemental et attribuée en fonction d'un plan d'aide personnalisé à la suite d'une évaluation de la perte d'autonomie par un professionnel.

Vous pouvez, si vous remplissez les conditions, bénéficier des services suivants :

- une aide à domicile (courses, aide à la toilette, préparation des repas, ménage) ;
- le portage de vos repas ;
- un séjour en accueil ou en hébergement temporaire dans un établissement spécialisé sur une période limitée avec un retour ensuite au domicile ;
- un Kit prévention (barres d'appui, rehausse WC, siège de bain...)

## Conditions

Vous devez :

- être retraité du régime général à titre principal ;
- être âgé de 55 ans et plus ;
- être reconnu en GIR 5 ou 6 ;
- avoir besoin d'une aide temporaire lors de votre sortie d'hospitalisation.

## Démarche

Les démarches doivent être entreprises avant votre sortie d'hôpital par le service social associé, ou maximum dans un délai de 48 heures après la sortie, par l'établissement de santé. Durant votre séjour, vous pouvez contacter le cadre infirmier ou l'assistante sociale de l'établissement de santé qui complètera le formulaire de demande en précisant ses préconisations d'aides.

## Montant

Le montant total des prestations accordées en fonction de votre situation et besoins est plafonné à **1 800 €**, votre participation financière de 10 à 73% incluse, suivant votre situation financière.



01 85 23 00 50

Retrouvez l'ensemble des  
fiches pratiques sur notre  
site internet  
[www.clicnordestessonne.fr](http://www.clicnordestessonne.fr)